

MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2008

Présents/MM. BAUD Jean-Paul/BAUD Marie-Thérèse /MUFFAT Sophie/LE RAY Gérard/
BAUD Michel /DUFOUR Michel/DEHESTRU Marc/

Absente excusée : Melle BAUD Emilie/

Absents : Mr SAUVAGE Pascal/PRALON Sébastien/GEROUDET Vincnet/

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- FAIT LE POINT SUR L'ETAT DES FINANCES.
- EXAMINE LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :
 - ☞ P.C MULLIEZ MICHEL Col de l'Ancrenaz : refusé
 - ☞ P.C. LE TRANCHANT EMMANUEL Le Couard : en attente réponse D.D.E
 - ☞ P.C. BREWER ET GOOK La Villiaz : avis défavorable sur dossier modificatif
 - ☞ D.P. HUGHES GLYN La Mérive : accordée
 - ☞ RENONCE AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA PROPRIETE DE MR BREWER A LA VILLIAZ EST.
 - ☞ RENONCE AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES PARCELLES A 3451 ET A 3454 SITUEES AU LIEUDIT LA CROTTE.
- PREND CONNAISSANCE DU RESULTAT DE LA VENTE DES COUPES DE BOIS ET SE PROPOSE DE DEMANDER UN DEVIS A L'ONF POUR DES TRAVAUX DE DEGAGEMENTS DE PLANTATIONS.
- EST INFORME QUE LA LOCATION DU CHALET D'ALPAGE N'EST TOUJOURS PAS REGLEE ET DEMANDE A LA COMMISSION FORETS DE FAIRE UN ETAT DE L'ALPAGE AU PLUS VITE.
- DECIDE D'ACQUERIR UNE LICENCE IV TRANSPORTABLE APPARTENANT A LA COMMUNE D'EVIAN.
- DECIDE DE RENOUVELLER LES CONTRATS DE LOCATION DES APPARTEMENTS LE CROTTET ET LE CONTAT DU 01/09/09 AU 31/08/10.
- PREND CONNAISSANCE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 03/07/09 ET FAIT LE POINT SUR LES EFFECTIFS POUR LA RENTREE PROCHAINE.

- **AUTORISE LES JEUNES DARBELAINS A UTILISER LA SALLE DE L'ECOLE POUR LEUR SOIREE FONDUE DU 25/07/09.**
- **EST INFORME DU PASSAGE DU RALLYE DU MONT BLANC SUR LA COMMUNE LE SAMEDI 5 SEPTEMBRE 09.**
- **EXAMINE QUELQUES DOSSIERS DIVERS .**

Vu par Nous, Maire de la commune de LA COTE D'ARBROZ pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A La Côte d'Arbroz,
Le 21 Juillet 2009

Le Maire,
BAUD Jean-Paul